



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Michel FLORENTIN

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1 : Création de postes d'adjoints techniques

- Karine MAIRE reprend le poste vacant de Maryse CLAVIER.

Un contrat d'un an est établi, au grade d'adjoint principal de première classe, à 12 heures par semaine.

- Un poste d'adjoint technique est créé pour Jean-Paul GUILLOTIN.

Un contrat de 3 ans est établi, à 16 heures par semaine.

Pour information, Pascal BAULET est en arrêt de travail pour une durée indéterminée.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

2° Transfert de compétence « assainissement et eau potable » à la communauté de communes

Compte tenu du fonctionnement actuel de la communauté de communes du Triangle Vert, le Maire propose que la commune de Colombe Lès Vesoul s'oppose à ce transfert de compétence.

Alyette JACQUES approuve cette proposition : la gestion actuelle au niveau communal (assainissement) et du syndicat d'eau potable est adaptée (gestion humaine, coût...).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

3° Rapport sur l'eau 2018

Le rapport est présenté par Alyette JACQUES.

Malgré la sécheresse, il n'y a pas de pénurie d'eau au niveau du syndicat.

Le prix de l'eau n'a pas subi d'augmentation entre 2017 et 2018.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

4° Arrêtés municipaux - Utilisation de la place

Le Maire propose de prendre un arrêté de droit de place à titre gratuit pour les deux commerçants concernés.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

5° Indemnité de Conseil du Trésorier

Le nouveau trésorier a fait parvenir à la commune le montant de l'indemnité de conseil.
Le Maire propose de fixer l'indemnité à 0% de ce montant.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

6° Commission de contrôle de la liste électorale

Il est proposé de nommer Yannick MILLOT en tant que délégué du conseil municipal à la commission de contrôle de la liste électorale.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Yannick MILLOT ne participe pas au vote.

7° Contrat déneigement

Un contrat sera passé avec le GAEC « Champ le Roy » (Philippe GOUX et Valentin FLEYTOUX).
Le coût s'élève à 55 € HT de l'heure.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

8° Baux ruraux

Les baux précédents avec Jean-François ROLLET seront repris par Magali BOITEUX pour une durée de 9 ans. La commune se réserve le droit de faire des avenants en cas de besoin.

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 (Y. Sergent) Pour : 14

9° Dénomination des rues

Les rues des nouveaux lotissements ont déjà reçu un nom.
Cependant quelques cas particuliers restent à éclaircir :

- La maison de M. Thomas PIACENTINI sera adressée au 3 Impasse des Longs Champs.
- Les maisons de CRIQUI et PIACENTINI resteront adressées rue des Jargilliers.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

10° Questions diverses

- Le CALC va rembourser à la commune 250 € (location de groupes électrogènes).
- Un chantier va être lancé, rue du château, sur le réseau d'eau. En même temps, la ligne électrique sera enterrée. Ce qui entraînera une modification de l'éclairage public.
- Le Maire reparle du projet de sculptures, associé à un parcours représentatif du patrimoine de Colombe, subventionné par la Région Bourgogne-Franche Comté. Il demande à chacun d'y réfléchir.
- Festivités du 11 novembre 2018 : réunion de préparation le 06 octobre à 10h30.
- Yves SERGENT informe le conseil au sujet du vol commis dans les ateliers communaux.
- Le CCAS se réunira le samedi 01 décembre à 10h30.

Fin de séance à 22h20.